

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 93.081

L'An mil neuf cent quatre vingt treize le 27 Octobre à 18 H 00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

20 Octobre 1993

20 Octobre 1993

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, RAULT, REVOLAT, SABATHIER, TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIT REPRESENTE : M. QUENTIN par M. TAP
Mme PELTIER par M. BENOIT
M. MUSSETTI par M. MONNARD
Mme MONTRON par M. MOST

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO - BARRIERE - CHABANEAU - MARCONI - MOULINEAU - Mme PARROU

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 22
Nombre de Votants : 26

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Acquisition de terrains aux Domaines Avenue Daniel Hedde

VOTE : UNANIMITE

Par arrêté préfectoral en date du 11 août 1992, l'Etat a été autorisé à appréhender, au titre des biens vacants, les parcelles cadastrées sous les n°s 954 et 955 de la section BH respectivement pour 101m2 et 129m2.

Un terrain est situé dans l'emprise de l'avenue Daniel Hedde et l'autre entre deux parcelles dépendant de la propriété de la Ville.

L'acquisition de ces parcelles permettrait de régulariser l'emprise de l'avenue Daniel Hedde et d'obtenir un accès plus large sur l'avenue pour desservir le terrain BH n° 1052.

Par courrier en date du 2 septembre 1993, le service des Domaines a fait part de son avis quant à la valeur vénale qui est arrêtée à la somme de 10.350F.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Où l'exposé du RAPPORTEUR,

Vu l'avis de la commission des permis de construire,

Vu l'avis des Domaines en date du 2 septembre 1993

Considérant que l'acquisition de ces parcelles de terrains présente un intérêt pour la Ville pour :

- régulariser l'emprise de l'avenue Daniel Hedde sur le terrain cadastré section BH n° 954.

- élargir l'accès à la parcelle cadastrée BH n° composée de 2 bandes séparées (BH n° 958 et N° 1176) qui seraient reliées par le terrain cadastrés BH N° 955.

DECIDE :

- d'acquérir à l'amiable, auprès des services des Domaines les terrains cadastrés BH N°s 954 et 955 pour une surface totale de 230m2 moyennant la somme de dix mille trois cent cinquante francs (10.350F.)

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'acte authentique qui sera rédigé sous la forme d'un acte administratif par le service des Domaines.

- d'imputer la dépense au budget en cours au moment de la signature de l'acte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 Novembre 1993
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS